

ACCOMPAGNEE PAR OPCALIA, LA FEDERATION DES INDUSTRIES DU VERRE MECANIQUE VALIDE 8 NOUVEAUX LAUREATS DE CQP*

Paris, le 26 octobre 2016 – Sous l'égide de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation des industries de fabrication mécanique du verre, le 2ème jury CQP de la Fédération des industries du verre mécanique s'est tenu le 16 septembre dernier et a remis à 8 salariés leur CQP « Conducteur d'équipements industriels », créé et mis en œuvre avec le soutien d'Opcalia.

Issus exclusivement de l'entreprise SGD PARFUMERIE, les lauréats sont âgés de 21 à 41 ans et ont des profils variés. L'ensemble des certifications a été validé par un jury paritaire composé de 4 membres : 2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés. L'enjeu de la démarche pour cette entreprise spécialisée dans la fabrication du verre creux à destination du secteur de la Parfumerie est de permettre aux « Conducteurs Bout Chaud » en formation d'obtenir un CQP « Conducteur d'équipements industriels » à l'issue de leur parcours de formation.

Les atouts du CQP :

- **Valider et officialiser les compétences des salariés.**
- **Sécuriser le parcours du salarié et développer son employabilité.**
- **Favoriser son évolution professionnelle et sa mobilité.**
- **Faire reconnaître son expérience professionnelle.**

A ce sujet, **Monsieur Jacques Bordat, Président de la Fédération des Industries du Verre**, déclare : *« Depuis la signature en août 2015 de l'accord relatif à la mise en place des certificats de qualification professionnelle, c'est le 2ème jury que nous tenons. Il nous a permis de valider 8 nouveaux lauréats. C'est donc déjà au total 14 certificats délivrés pour les salariés de la branche. Le bilan est donc très positif pour un démarrage récent après une mise en œuvre extrêmement rapide de 5 CQP prioritaires grâce à une très forte mobilisation des entreprises de la branche et l'appui efficace d'Opcalia. Les CQP vont jouer un rôle important pour les salariés et les entreprises verrières face aux défis de compétitivité et de compétences de notre industrie. Je me félicite de voir l'ensemble des parties prenantes fortement engagées et mobilisées. »*

Marie Russo, Présidente d'Opcalia ajoute : « Depuis plusieurs années nous accompagnons au plus près les entreprises du verre mécanique dans leurs projets de formation professionnelle. En choisissant de se lancer dans les travaux de certification dès 2014, les partenaires sociaux de la Branche « Industries de fabrication du Verre Mécanique » ont affirmé leur volonté de doter leurs entreprises d'outils de qualification professionnelle. Cette certification est reconnue par la branche et ses partenaires sociaux pour la qualité de son contenu et son professionnalisme. C'est une formation action qui permet la montée en compétence des opérationnels. »

* CQP Certificat de Qualification Professionnelle

A propos de la Fédération des Industries du Verre

La Fédération des Industries du Verre représentait 17 600 salariés, 3,8 milliards € de chiffre d'affaires et 4,6 millions de tonnes de verre fabriqué en 2015. Elle rassemble 3 chambres syndicales : Verre plat (principalement destiné au secteur du bâtiment et de l'automobile), Verre creux (emballage alimentaire, flaconnage : pharmacie, parfumerie et cosmétique et art de la table) et Verre technique (fibres, isolation, vitrocéramique, optique...)

A propos d'Opcalia (<http://www.opcalia.com>)

Opcalia est un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat. De branches et interprofessionnel, il collecte les cotisations annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés et finance la formation à travers différents dispositifs : Plan de formation, Période et Contrat de professionnalisation, Compte personnel de formation (CPF), Bilan de compétences, Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Présent sur l'ensemble du territoire national, y compris les 5 DOM, Opcalia déploie une offre de services de proximité en direction des entreprises : diagnostics RH / compétences ; conseil et mise en œuvre des projets de formation ; accompagnement au recrutement via les contrats en alternance ; simplification administrative et financière ; recherche de cofinancements publics ; veille et service d'information juridique sur l'emploi et la formation.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Opcalia est habilité à collecter la taxe d'apprentissage. Cette nouvelle mission est assurée par son délégataire, Octalia.

CONTACT PRESSE

Jean-Paul AMARY / 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79 / jean-paul@amary.com